



## DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

L'an 2019, le 27 novembre, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués le 20 novembre 2019, se sont réunis au nombre prescrit par la loi à la salle n°2 du siège de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

### Etaient présents :

M. BERTRAND Hervé, M. COINSMANN Gérard, Mme COLAS Claudine, M. DANIEL Philippe, M. DEWAELE Jacques, M. DUJARDIN Bruno, Mme FALQUE Rose-Marie, Mme FARRUDJA Annie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, M. GEX Christian, M. HERIAT Maurice, M. LARDIN Francis, M. LAVOIL Jacques, M. MARCHAL Michel, M. MARQUIS Noël, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### Etaient excusés avec pouvoir :

M. ARNOULD Philippe excusé pouvoir à M. MARTIN Jean-Paul, M. BIENTZ Guy excusé pouvoir à M. MARCHAL Michel, M. de GOUVION SAINT CYR Laurent excusé pouvoir à M. BERTRAND Hervé, M. MULLER Bernard excusé pouvoir à M. DANIEL Philippe, M. PISTER Jacques excusé pouvoir à M. DEWAELE Jacques, Mme VILLAUME Damienne excusée pouvoir à M. GEX Christian.

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme JACQUOT Dominique excusée-remplacée par M. LAVOIL Jacques, M. KURKIENCY Jonathan excusé-remplacé par M. HERIAT Maurice, M. LAMBLIN Jacques excusé-remplacé par M. COISMANN Gérard. M. ACREMENT René, M. MAILLIOT Frédéric sont excusés.

Voix consultatives : Mme LEHE Sophie était excusée et M RICHARD Claude était présent.

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VAUDEVILLE Sabrina.

### **2019-056 : FINANCES :**

#### **DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE TRANSPORT-MOBILITE N°2**

Des ajustements au budget Transport sont nécessaires pour procéder aux écritures d'amortissement des biens du Pays suite à la mise à disposition de ceux de la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat pour l'exercice de la compétence Transport.

En concertation avec les services du Trésor Public, les biens ont été intégrés à l'inventaire du PETR.

De plus et conformément à la délibération 2019-049, prise le 17 septembre par l'Assemblée, concernant la participation à la desserte mobile de la commune de Magnières et dans le cadre de la création d'un point d'arrêt, il est nécessaire de modifier les crédits inscrits au budget comme suit :

#### **Fonctionnement dépenses**

Chapitre	Article	Nature	Montant
023	023	Virement à la section d'investissement	- 29 142,88 €
042	6811	Dotations aux amortissements incorporelles et corporelles	+ 29 142,88 €
022	022	Dépenses imprévues	- 7 500,00 €
67	6742	Subventions exceptionnelles d'équipement	+ 7 500,00 €

#### **Investissement dépenses**

Chapitre	Article	Nature	Montant
21	2145	Construction sur sol d'autrui	- 22 000,00 €
21	2153	Installations à caractère spécifique	+ 2 000,00 €
21	2154	Matériel industriel	+ 30 000,00 €
21	2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 6 000,00 €
21	21721	Terrains nus	- 36 000,00 €
21	2181	Installations générales, agencement et aménagements divers	+ 20 000,00 €

29 NOV. 2019

COURRIER ARRIVÉ

### Investissement recettes

Chapitre	Article	Nature	Montant
021	021	Virement de la section de fonctionnement	- 29 142,88 €
040	28145	Construction sur sol d'autrui	- 37,32 €
040	28153	Installations à caractère spécifique	+ 1 876,21 €
040	281735	Installations générales, agencements, aménagements de constructions	+ 3 140,35 €
040	281753	Installations à caractère spécifique	+ 8 601,62 €
040	281757	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	+ 7 913,71 €
040	281788	Autres	+ 7 648,31 €

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le Comité de pôle après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget annexe Mobilité-Transport 2019 selon les écritures comptables décrites

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
 Ont signé au registre les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme.  
 Fait à Lunéville  
 Le Président, Hervé BERTRAND

